

DECRET N° 2013-92 du 19 fevrier 2013

Chargeant **Monsieur Jonas GBIAN**, Ministre de l'Economie et des Finances, de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, pour compter du dimanche 04 jusqu'au mercredi 07 novembre 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT EN CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2012-0357 du 12 octobre 2012, portant composition du Gouvernement,

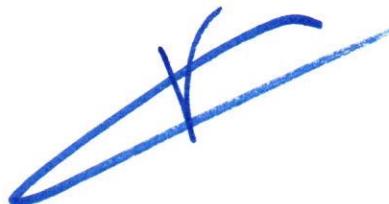
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du jeudi 13 au lundi 17 décembre 2012, **Monsieur Jonas GBIAN**, Ministre de l'Economie et des Finances, est chargé de l'intérim de **Monsieur Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 19 fevrier 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI